



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013**

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - GALLAND - PETRILLO - LYOT - GOBET

Mmes EVANNO - LAGRANGE - DASSONVILLE

Pouvoir : M. COULON à M. LYOT - M. DUBOIS à Mme LAGRANGE - M. BERTHOUD à Mme DASSONVILLE

Absents : M. SARAS - Mme COMTE - Mme TARDY

Convoqués en séance ordinaire le 19 JUIN 2013 à 20 h 30

Désignation d'un secrétaire de séance : David GOBET

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 17/05/2013, le conseil délibère.

1^{ER} POINT : RÉVISION DU PLU - Débat PADD suite à modifications

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 04 septembre 2012, l'assemblée avait pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.123-9 du code de l'Urbanisme.

Or, un second débat doit avoir lieu permettant ainsi de prendre en compte les évolutions de la ZAC d'activités.

Ces modifications ont été visées par le comité de pilotage en charge de la révision du PLU en date du 22 mai 2013.

Elles consistent en une modification du périmètre de la ZAC (superficie de 2.7 hectares) avec extension possible à moyen ou long terme (2.2 hectares).

Le conseil doit préciser les objectifs du territoire communal prescrivant la révision. Monsieur le Maire propose de fixer les objectifs :

- Réviser le POS actuel valant PLU qui comporte un règlement obsolète et nécessite une révision complète,
- Aménager le centre bourg et améliorer la circulation avec création de deux nouvelles voies,
- Prévoir l'extension du lotissement des Cadolles,
- Prévoir l'extension de la ZAC en Prôle (avis favorable de l'ADMVAL) et suivant la forte demande d'artisans locaux,
- Maintenir et développer les commerces existants,
- Ouvrir à l'urbanisation des zones autour du bourg et n'ayant pas de vocation agricole, notamment les « dents creuses »,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.123-9 du code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera affichée en mairie et transmise à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire.

2^{ème} POINT : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL 2013 - VIREMENT DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'écriture comptable suivante :

Vu la convention de mandat entre la commune d'Igé et la SEMA signée en date du 06/11/2012 concernant la conduite des études préalables à la réalisation d'une ZAC à vocation économique,

Afin de pouvoir procéder au paiement de ces diverses prestations et sur avis de M. le Trésorier de la Roche Vineuse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le maire à procéder aux opérations comptables suivantes : C/2031 - 50 000 € et C/238 + 50 000 €

3^{ème} POINT : APPROBATION DES TRAVAUX DE LA CAO - PROGRAMME DE VOIRIE 2013

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 28 mai 2013 concernant la consultation pour les travaux de voirie 2013, l'entreprise SAS EUROVIA BOURGOGNE - 21 rue Paul Sabatier - BP 80192 - 71105 CHALON/SAONE a été retenue pour la somme de 28 618.91 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré VALIDE le choix de l'entreprise retenue par la CAO.

4^{ème} POINT : SYDESL - RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'estimation du coût des travaux pour le raccordement électrique en souterrain de 40 ml, permis de construire n° 071123613S005.

Le coût total des travaux s'élève à 5 650 € HT. Le plan de financement mentionné dans le courrier précise le coût HT restant à la charge de la commune soit 3 390 €.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DONNE son accord financier de principe à la contribution communale d'un montant estimatif de 3 390 €.

5^{ème} POINT : PARTICIPATION FINANCIÈRE - FÊTE PATRONALE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de M. et Mme FONTAINE forains et propriétaires du manège enfantin qui seront présents lors de la Fête Patronale d'Igé le 25 août 2013. Pour que leur activité soit rentable et viable, ils doivent réaliser un minimum de recettes.

Exposé entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil DÉCIDE d'attribuer la somme de 300 € à M. et Mme Fontaine, forains.

6^{ème} POINT : CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS DE LA HAUTE MOUGE - AVIS SUR LE PROJET D'AZÉ

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 17 mai 2013 de Monsieur le Maire d'Azé concernant le centre d'intervention et de secours de la Haute Mouge.

Le courrier précise :

- ✓ L'intégration de la commune d'Igé au sein du CIS,
- ✓ Le projet d'une construction d'une nouvelle caserne avec participation des communes adhérentes pour la mise à disposition d'un terrain (Azé, Péronne, St Maurice de Satonnay, Igé). La construction étant à la charge du Conseil Général (SDIS 71).

Après débat au sein de l'assemblée, le Conseil, à l'unanimité DONNE un accord de principe sur l'intégration de la commune d'Igé et SOUHAITE une explication détaillée du projet de construction de la future caserne avec une évaluation des coûts.

7^{ème} POINT : ATELIERS MUNICIPAUX : PROPOSITION D'UNE NOUVELLE IMPLANTATION

Ce point concerne M. David GOBET. Monsieur le Maire lui demande de bien vouloir quitter de la séance.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée d'un courrier de M. GOBET proposant à la commune d'Igé l'acquisition de son hangar agricole que la commune loue actuellement en partie.

Monsieur le Maire précise que l'avis des domaines a été sollicité et demande aux membres présents leur avis sur cette éventuelle acquisition.

Après réflexion, l'assemblée se prononce favorablement sur la proposition. Toutefois, il ressort que cette opportunité sera à étudier par les commissions concernées (bâtiments et finances).

8^{ème} POINT : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS

Comme chaque année, Monsieur le Maire présente les rapports annuels suivants :

1. Service de l'assainissement :

Rapport annuel du délégataire (SDEI)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (Commune d'Igé)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (Commune d'Igé)

2. Service public d'adduction d'eau potable :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau (Syndicat Intercommunale des Eaux du Haut Mâconnais)

3. Service d'élimination des déchets ménagers :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers (SICTOM du Mâconnais)

Monsieur le Maire rappelle que ces rapports sont à disposition des élus au secrétariat de mairie.

9^{ème} POINT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée que M. le Sénateur Jean-Patrick COURTOIS a accordé une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de construction des ateliers municipaux.

Ce dossier étant ajourné, Monsieur le Maire propose de faire une demande afin de transférer cette subvention sur l'aménagement des voiries du passage de la Fontaine Rabot et de la Place du Souvenir.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la réserve parlementaire pour cette opération.

10^{ème} POINT : VERSEMENT EXCEPTIONNEL - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES

Lors du vote du budget communal 2013, considérant que deux associations igéennes ont été omises, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations igéennes suivantes :

1. L'association AMAP du Mâconnais - Graine d'Avenir dont le siège est à Igé - Domange, Chez Mme TONNOT,
2. L'association ASCFC (Amitié Solidarité et Coopération France-Cameroun) dont le siège est à Igé - 54 rue Favier, Chez M. BAYARDON

Au vu, des demandes, et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, il est proposé, à l'unanimité D'ACCORDER à chaque association une subvention de 50 € pour l'exercice 2013.

11^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

Présentation par M. LYOT

Ets JOSEPH : réaménagement de l'espace laverie au restaurant scolaire et acquisition de petits électroménagers pour 9 733.21 € HT (remise comprise). Le devis ayant été reçu tardivement, Monsieur le Maire propose qu'il soit reporté au prochain conseil afin qu'un 2^{ème} devis soit présenté.

12^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- Campagne de communication du SICTOM et de la commune d'Igé auprès de la population concernant le tri des ordures ménagères.
- Arrêté municipal en date du 28 mai 2013 relatif à la lutte contre la divagation et l'errance des animaux,
- Limitation de tonnage 7.5 Tonnes sur les routes de Cheuillat, Chabotte, Saint-Maurice-de-Satonnay et limitation de vitesse à 50 Km/h sur la Route de Saint-Maurice-de-Satonnay.
- Traitement contre la flavescence dorée de la vigne. Suivant les directives de M. le Préfet de Saône-et-Loire, Monsieur le Maire a décidé d'afficher une information dans tous les panneaux d'affichage de la commune. Il précise également que beaucoup d'appels ont été reçus à ce sujet en mairie. Le bulletin d'information ainsi que l'arrêté du 25 octobre 2012 de la Préfecture sont consultables en mairie.
- Bilan de l'école de musique présentée par Mme EVANNO.
- Activités proposées par le CLEM : relancé pour juillet auprès des adolescents.
- Vente de bois - adjudication du 18 juin 2013 à Chalon/Saône : 2 lots (douglas) sur 3 ont été vendus représentant 474 m³ pour 21 398 € soit environ 45 € le m³.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 00.

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

Mercredi 31 juillet 2013 à 20 h 30 et Vendredi 23 août 2013 à 20 h 30

Affiché le 02 juillet 2013